



## Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

# AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 4 novembre le « RÈGLEMENT NO 454-24 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 312-07 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 314-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN AFIN DE TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DES ETCHEMINS PAR LE RÈGLEMENT 107-12 (FONCTION RÉSIDENIELLE EN AFFECTATION RÉCRÉATIVE)

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 4 novembre 2024;

QUE le règlement a été adopté en date du 2 décembre 2024;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **3 décembre 2024**;

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 3 décembre 2024;

Laurence Chabot  
Directrice générale et greffière-trés.

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **2 décembre 2024** entre 16h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 décembre 2024.

Laurence Chabot  
Directrice générale et greffière-trés.